

« Petites Villes de Demain » : la convention cadre a été signée

Le 16 novembre, en présence des représentants de l'Etat (Philippe Brugnot, sous-préfet de Saint-Malo), du Département (Gaëlle Mestries, vice-présidente) et de la Communauté de communes Bretagne romantique (Loïc Régeard, président), les maires de Combourg (Joël Le Besco), Mesnil-Roc'h (Christelle Brossellier) et Tinténiac (Christian Toczé) ont signé la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain » (PVD) engagé depuis plus d'un an.

Le projet « PVD » en quelques mots

Les communes de Combourg, Mesnil-Roc'h et Tinténiac exercent des fonctions dites « de centralités » sur leur bassin de vie respectif. En février 2021, elles ont donc été retenues par l'Etat, dans le cadre du programme national « Petites Villes de Demain ». L'ambition de ce programme : améliorer les conditions de vie des habitants des communes et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Cela passe notamment par l'attribution, aux villes lauréates, de moyens humains et financiers leur permettant de concrétiser leurs projets de revitalisation. « *Ce programme permettra d'insuffler une nouvelle dynamique de territoire et de renforcer l'attractivité économique. Il s'agit d'un travail commun avec des enjeux concrets pour les habitants et leur vie quotidienne* », rappelait le maire de Mesnil-Roc'h, Christelle Brossellier.

Plus d'un an de travail et d'échanges

Depuis l'été 2021, les communes de Combourg, Mesnil-Roc'h et Tinténiac travaillent avec l'Etat, la Communauté de communes Bretagne romantique et le Département d'Ille-et-Vilaine à l'élaboration de la convention-cadre « Petites Villes de Demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). Cette signature est donc l'aboutissement de plus d'un an de travail mené par la cheffe de projet « PVD », Lucie Clouet, avec les élus et différents partenaires. Elle marque une étape importante pour le territoire et ses habitants. Le travail d'élaboration de la convention ORT a permis de faire émerger des ambitions en matière de revitalisation des centralités et de définir un programme d'actions et des intentions de projet permettant d'y répondre.

70 actions déjà imaginées et d'autres à venir

Ces actions sont inscrites dans la convention et traitent de multiples sujets :

- Développement de l'habitat ;
- Amélioration des équipements et services publics ;
- Maintien et renforcement des commerces de proximité ;
- Développement des mobilités durables ;
- Mise en valeur du patrimoine bâti et naturel...

« *Nous sommes trois communes avec des problématiques différentes, mais avons la volonté de travailler ensemble, en complémentarité pour le territoire* », souligne Christelle Brossellier. Pour Mesnil-Roc'h, 19 opérations ont été conventionnées parmi lesquelles l'extension de la Maison de l'enfance, la création d'une nouvelle classe à l'école publique Fanny Dufeil et le lancement de l'étude pour la rénovation énergétique et la restructuration de la salle de « La Chaumière ». « *Chaque maire et son équipe ont une vision de leur commune pour 2035 et ce qu'ils doivent mettre en œuvre pour y arriver.* » L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des habitants et de développer le dynamisme de la commune en offrant des services de proximité, en renforçant les bâtiments structurants et en favorisant l'animation commerciale.

À noter : cette convention ORT a une durée de 5 ans. Elle fera l'objet d'un avenant tous les ans, notamment pour inscrire les subventions obtenues sur les projets. Elle permettra aussi d'ajuster les projets par l'ajout de nouvelles actions et la modification d'autres.